

BEP PHOTOGRAPHIE

GUIDE DE RÉDACTION

EP1 - Étude technologique et artistique d'une production photographique

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à analyser des productions photographiques d'un point de vue technologique et artistique.

Contenu de l'épreuve

Cette épreuve comporte deux parties.

PREMIÈRE PARTIE : ÉTUDE TECHNOLOGIQUE / 12 POINTS / 2 HEURES

À partir d'un dossier ressources (photographies, fiches techniques, cahier des charges) et de ses connaissances professionnelles, le candidat est amené à :

- répondre à des questions d'ordre technologique,
- décoder et compléter un cahier des charges technique,
- utiliser un vocabulaire professionnel adapté à des questions de technologie,
- analyser les contenus techniques des supports proposés.

Chaque concepteur veillera à la pertinence des documents fournis et à la qualité des reproductions qui, en fonction des questions, nécessiteront ou pas un agrandissement plus ou moins conséquent de l'image de référence. Il est possible, pour une même image, de poser plusieurs types de questions.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C1-1 / Identifier la demande
- C1-2 / Approfondir les données
- C3-2 / Expliciter ses choix techniques et artistiques

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation prend en compte :

- le repérage des éléments caractéristiques de la demande ;
- le discernement des différentes stratégies mises en jeu (esthétiques et techniques) ;
- la précision du vocabulaire utilisé ;
- la justesse des caractéristiques données dans un contexte artistique de référence ;
- la pertinence de l'analyse ;
- la valeur démonstrative des relevés et des croquis explicatifs effectués.

DEUXIÈME PARTIE : ÉTUDE ARTISTIQUE / 8 POINTS / 2 HEURES

Cette épreuve est articulée autour de 2 grands axes :

- **Une étude comparative / un axe de synthèse**
- **Une étude critique / une ouverture culturelle**

L'épreuve consiste à identifier les capacités d'analyse, de synthèse et de réflexion du candidat et non la restitution d'un savoir théorique.

Elle ne fait pas nécessairement référence à un axe chronologique et/ou une progression.

Les deux parties de cette épreuve peuvent être composées de deux axes d'études différents (exemple : Portrait/Portrait, Paysage/Architecture...)

I – ÉTUDE COMPARATIVE / AXE DE SYNTHÈSE

Elle a pour objectif de dégager et de révéler les caractéristiques des œuvres par le candidat. Elle pourra s'effectuer sous forme de tableau ou de questions. Elle aboutira à une synthèse écrite qui permettra à l'examineur de percevoir les compétences quant à la mise en forme rédactionnelle du candidat.

Il est possible de proposer au candidat de réaliser un relevé ou un croquis explicatif.

La documentation proposée au candidat sera issue de différents domaines de l'histoire de l'art et de la photographie et des arts visuels en général (photographies, affiches, objets, peintures...)

Nombre de documents : entre 2 et 4 max.

II – ÉTUDE CRITIQUE / OUVERTURE CULTURELLE

Elle a pour objectif de permettre au candidat de montrer le champ de ses connaissances personnelles au vu du sujet donné.

Dans sa réflexion, le candidat apportera un regard critique et argumenté sur la pratique photographique en le replaçant dans un contexte historique, culturel, technique et socioéconomique.

Elle portera sur une ou plusieurs images .

Les compétences suivantes peuvent être mobilisées dans le cadre de cette épreuve mais ne donnent pas lieu à une évaluation :

- C1-1 / Identifier et faire préciser la demande
- C1-2 / Approfondir les données
- C5-2 / Argumenter

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation prend en compte au moins 4 critères :

- la justesse de l'analyse ;
- la pertinence de la synthèse et de la réflexion ;
- la précision et la justesse du vocabulaire utilisé ;
- la valeur démonstrative des relevés et croquis explicatifs effectués ;
- la maîtrise de l'expression écrite.